



Coupure en chargement et dechargement

Par **LE POIDEVIN William**, le **13/02/2017 à 12:30**

bonjour,mon employeur m oblige a me mettre en coupure(sur lit) lorsque je fait de la manutention chez mes clients(suis en citerne alimentaire). A t il le droit et si il exits une loi précise me le montrant (car suis en litige avec ce problème avec mon patron.) merci d avance

Par **P.M.**, le **13/02/2017 à 13:17**

Bonjour,
Je dois dire que je ne sais pas ce que vous appelez de la coupure (sur lit)...

Par **LE POIDEVIN William**, le **13/02/2017 à 13:23**

sur le chronotachygraphe du camion il y a un symbole en forme de lit ce qui correspond a la coupure (repos) si vous prefere

Par **P.M.**, le **13/02/2017 à 13:33**

Donc c'est peut-être lié à votre temps maximum de conduite...

Par **Visiteur**, le **13/02/2017 à 13:59**

Bonjour,
je présume qu'en insérant un temps de repos pendant un chargement/déchargement, votre patron augmente votre temps de conduite ? Reste effectivement à savoir si ces périodes peuvent être assimilées à du repos ?

Par **P.M.**, le **13/02/2017 à 14:12**

J'ai peut-être mal compris car si l'employeur profite que vous faites de la manutention pour considérer que vous êtes en repos, c'est bien sûr une directive abusive que vous pourriez refuser d'exécuter en prenant des précautions...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité ou même de l'Inspection du Travail...